Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260330-D20260330_01-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 07/04/2026

Et publication ou notification du : 07/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme GUIMENEZ Delphine, M. JAHIER Pierre, Mme LE BLAY Emmanuelle, M. LE ROUX Franck, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme LEFIEVRE Claire, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Absente excusée :
M. LALYS Flavien (pouvoir à M. FORGET)

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLEC

D20260330-01 – CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

En application des dispositions du CGCT et notamment de ses articles L.2121-21 et L.2121-22, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le conseil municipal décide,

M. le Maire propose de créer six commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Après délibération, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :
- de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,
- de créer **six** commissions municipales et fixe leur composition de **sept à neuf** membres :

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ÉVENEMENTS, CULTURE et COMMUNICATION
Vice-Président M. LALYS Flavien

Ms BLANCHON Éric, ROUX Nicolas, JAHIER Pierre, TRACOL Claude, LE ROUX Franck, Duverger Damien, Mmes LE BLAY Emmanuelle et LEFIEVRE Claire.

AFFAIRES SOCIALES, ÉCONOMIQUE ET INTERGENERATIONNEL
Vice-Présidente Mme LE FRAPPER Maria

Mmes DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, SAMSON Emmanuelle, LE BLAY Emmanuelle, BULTOR Christelle, GIMENEZ Delphine et M. GASTINE Roland

FINANCES, TOURISME, FETES et CÉRÉMONIES
Vice-Président Frédéric COLLEC

Ms DUVERGER Damien, CADORET Jean-Pierre, LE ROUX Franck, Mmes LEFIEVRE Claire, LE TALLEC Mélanie et ROUEZ Camille

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260330-D20260330_01-DE

VIE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE et RESTAURATION SCOLAIRE
Vice-Présidente Lucie SAMSON

Mmes DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, SAMSON Emmanuelle, ROUEZ Camille, GIMENEZ Delphine, MALRY Célia et BULTOR Christelle

URBANISME, ENVIRONNEMENT et TRAVAUX
Vice-Président Didier LE NEILLON

Ms ROUX Nicolas, GASTINE Roland, CADORET Jean-Pierre, JAHIER Pierre, TRACOL Claude et BLANCHON Éric

PERSONNEL
Président Kévin FORGET

Ms LALYS Flavien, COLLEC Frédéric, LE NEILLON Didier, Mmes LE FRAPPER Maria, SAMSON Lucie, LE TALLEC Mélanie et MALRY Célia

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

M. FORGET
Maire de Ste-Anne d'Auray

